

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le huit du mois de septembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle des Longs Prés, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DUCLOS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 01/09/2020

Étaient présents : Dominique DUCLOS, Christelle LE TALLEC, Jean-Paul GUILLON, Sylviane HENNEQUIN, Christian FOURNAGE, Pauline GUEDON, Pascal LHOTELAIN, Francine ROUSSEAU, Elie SMITH, Vincent GUEDON, Angela AFONSO, Yves LE GOFF, Véronique RUFIN, Akim MAIBECHÉ, Nadia CALLOT, Bernard CHAINTRON.

Absents excusés : Vanessa CINNA
Karima BOUGHATF
Jérémy MAYET

Secrétaire de séance Francine ROUSSEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Mairie s'est renseignée auprès des services de la Sous-Préfecture, concernant l'organisation des séances de Conseil. Il est toujours demandé d'organiser ces réunions à la salle des Longs Prés, avec masques et gel hydroalcoolique, en respectant les mesures de distanciation.

Monsieur le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06/07/2020

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques à faire concernant le compte rendu du 06 juillet dernier.

Véronique RUFIN souhaiterait avoir un retour concernant la question traitée à huis clos. Sylviane HENNEQUIN propose de s'en charger en fin de séance.

Le compte rendu du 06 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Composition Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il appartient au conseil municipal de dresser une liste de 32 noms pour les communes de plus de 2000 habitants.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

PROFESSION	NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE
Retraités	GARDON	Martine	37, Résidence la Nogentaise	Nogent-L'Artaud
	HOURDRY	André	3 ter, rue du Crochet	Nogent-L'Artaud
	HUYART	Charles	7, le Mesnil	Nogent-L'Artaud
	HIERNAUX	Patrick	15, rue du Champ du Voisin	Nogent-L'Artaud
	HOUPEAU	Daniel	12, Place de la Liberté	Nogent-L'Artaud
	CHAINTRON	Bernard	14, rue Ernest Vallée	Nogent-L'Artaud
	LARCHER MAUGEIN	Jean-Marie Françoise	Résidence les Salons (Bât A/appt 1) 62, rue Ernest Vallée	Nogent-L'Artaud Nogent-L'Artaud
Agriculteurs	LEFEBVRE	Bernard	Ferme "La Meule"	Nogent-L'Artaud
Forestier	FOURET	Pierre	4, rue de l'Eglise	Evry (91000)
Artisans - P.M.E.	VERGEOT	Eric	20, rue du Crochet	Nogent-L'Artaud
	MICHEL	Pascal	17 bis, rue de la Grand' Montagne	Nogent-L'Artaud
Employés/Cadres	HOURDRY	Christophe	26, impasse du Village	Nogent-L'Artaud
	SMITH	Elie	69, Grande Rue	Nogent-L'Artaud
HORS COMMUNE	HENNEQUIN	Sylviane	1 Impasse des Mourandières	Saint-Hilaire de Riez (85270)
	MILAN	Roger	Résidence la Douce 1, Allée de la Passerelle	Conflans Saint Honorine (78700)

LISTE DES SUPPLEANTS (Proposition)

PROFESSION	NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE
Retraités	BOUVRY	Gilles	8, Le Moulinois	Nogent-l'Artaud
	MARQUIS	Denise	33, rue Hoche	92-Issy les Moulineaux
	MARION	Yvon	14, Grande Rue	Nogent-L'Artaud
	AGRON	Christian	9, Le Chérost	Nogent-L'Artaud
	BERRANGER/FLEURET	Laurette	5, Résidence les Monts	Nogent-L'Artaud
	LEMOINE	Francine	4, Résidence la Nogentaise	Nogent-L'Artaud
	MURAT	Gérard	Rue du Crochet	Nogent-L'Artaud

PROFESSION	NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE
	CARQUIN	Pierre	23, la Croix Bourdon	Nogent-L'Artaud
Agriculteur Eleveur	LAMERE/CRAPART	Nathalie	24, Résidence la Nogentaise	Nogent-L'Artaud
PME/Artisans	GALLOIS ENGELMANN LHOTELAIN	Philippe Wilheme Pascal	18 rue du Crochet 55 Grande Rue 4 rue des Ecoles	Nogent-L'Artaud Nogent-L'Artaud Nogent-L'Artaud
DIVERS	DAGONET/MEREAUX GARDON	Estelle Guillaume	34, La Fêrotterie 2 bis, rue du Crochet	Nogent-L'Artaud Nogent-L'Artaud
Hors Commune	LEGER/MILAN HENNEQUIN	Monique Serge	Résidence la Douce 1, Allée de la Passerelle 1 rue des Mourandières	Conflans Saint Honorine (78700) Saint-Hilaire de Riez (85270)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider cette liste.

Composition Commission Electorale

Cinq membres composent la Commission de contrôle.

Si deux listes sont représentées au Conseil Municipal :

Trois Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la Commission.

Deux Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la Commission.

Ne peuvent siéger au sein de la Commission :

- Le Maire
- Les Adjoint titulaires d'une délégation
- Les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur liste électorale.

(Articles L.19 et R.7 nouveaux du Code électoral).

Monsieur le Maire propose donc, dans l'ordre du tableau, aux Conseillers Municipaux de la liste « engagés pour Nogent » s'ils souhaitent siéger à la Commission.

Pauline GUEDON, Pascal LHOTELAIN et Francine ROUSSEAU acceptent de faire partie de la Commission de Contrôle.

D'autres part, les deux membres de la deuxième liste, Nadia CALLOT et Bernard CHAINTRON acceptent également cette fonction.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte la composition de la Commission de contrôle de la façon suivante :

- Pauline GUEDON
- Pascal LHOTELAIN
- Francine ROUSSEAU
- Nadia CALLOT
- Bernard CHAINTRON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la composition de la Commission électorale comme proposée ci-dessus.

Subventions Associations

La Commission de Finances s'est réunie le 24 août 2020. Elle a travaillé sur les dossiers de subventions déposés par les Associations.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission de finances a décidé de nommer comme Vice-Président Pascal LHOTELAIN.

Pascal LHOTELAIN donne lecture des propositions de la Commission. Ces crédits sont à répartir au compte 65 :

NOM	2017	2018	2019	PROPOSITION 2020
OCCE	1 500	1 500	1 500	1 500
ANCIENS COMBATTANTS	500	500	500	500
AFASA	250	300	300	300
FERVENTS DU BOUCHON	250	250	250	250
JUDO CLUB DE L'OMOIS	800	800	800	1 000
MASCARA	4 000	4 000	4 500	4 000
LA MASCARADE				3 000
NOGENT HISTORIQUE	120	500	200	350
NOGENT LOISIRS	300	300	250	Pas de demande
RENCONTRES ET AMITIES	700	700	700	700
PETANQUE NOGENTAISE	800	Pas de demande	Pas de demande	400
GYM REVEIL NOGENTAIS	1 000	1 000	1 500	1 500
USA FC FOOT	9800	7 500	7 500	7 000
STE MUSICALE ET DE CONCERTS	500	500	300	Pas de demande
NONOGENTAISE (Randonnée)	800	1 200	1 500	700
YOGA N'TOU'TEAM			Création	500
Les Trainards Tam'			Pas de demande	Pas de demande
TOTAL				21 700

NOM	2017	2018	2019	PROPOSITION 2020
AFSEP				0
RESTOS DU COEUR	400€	400€	500€	200€
Comité de l'Aisne de la Prévention Routière	100€	100€	100€	0
ONCOBLEVETS				0
LIGUE CONTRE LE CANCER				0
ADAO				100€
Institut de Formation et Soins Infirmiers				0
TOTAL	700€	1 300€	1 300€	300€

Vincent GUEDON demande comment se font les choix de subventions.

Monsieur le Maire explique que la Commission de Finances a fait en sorte que l'attribution des subventions soit le plus juste possible, et suivant les documents présentés : Relevé de comptes bancaires, activités faites sur la Commune, dépenses des années antérieures...

En ce qui concerne la subvention à l'OCCE (la Coopérative scolaire). La somme de 1.500,00 € leur est attribuée. La Commune octroie également la somme de 12.000,00 € pour les fournitures scolaires, elle prend également en charge, les frais pour les voyages scolaires, les sorties piscine et beaucoup d'autres frais.

Monsieur le Maire explique que l'école est loin d'être délaissée par la Commune, et que beaucoup d'autres écoles envient celle de NOGENT en ce qui concerne les aides communales.

Pour information Monsieur le Maire donne les coûts moyens pour un élève de maternelle : 1.703,70 € par élève et par an, pour un enfant de primaire : 479,31 € par élève et par an.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 contre (B. CHAINTRON) accepte de voter les subventions telle que présentées ci-dessus.

Demande de subvention Aisne Partenariat Voirie : Parking de la Gare

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre « Aisne Partenariat Voirie », concernant les travaux envisagés pour le dossier « parking de la Gare ».

La Société INFRA ETUDES a travaillé sur ce projet. L'étude de faisabilité nous a été adressée cette semaine.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 340.730,50 € HT, soit 408.876,60 € TTC.

Yves LE GOFF souhaite connaître le montant de subvention que la Commune peut espérer.

Monsieur le Maire répond que d'autres demandes de subvention seront déposées, mais que la Commune a reçu un courrier du Département demandant de déposer les dossiers « Aisne Partenariat Voirie » avant le 15 septembre prochain, d'où l'urgence de délibérer au sujet du parking de la Gare afin de pouvoir commencer ce chantier l'année prochaine.

Bernard CHAINTRON s'inquiète quant à l'organisation et la priorité qui sera laissée aux nogentais pour avoir une place dans ce parking.

Monsieur le Maire explique que des contacts ont déjà été pris avec différents organismes et que la Direction de la SNCF a son avis à donner concernant la mise en place de ce projet. Francine ROUSSEAU est chargée de mettre en relation tous les partenaires de ce projet. Mais la Commune n'en est encore qu'au début du projet. Dans un premier temps, il est important de prévoir les financements de cette opération.

Vincent GUEDON explique qu'il y aura un travail à faire à ce sujet, en fonction des subventions accordées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention « Aisne Partenariat Voirie » concernant le projet du parking de la gare.

Admissions en non-valeur

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-17 et L2121-29 ;

Vu la demande d'admission en non-valeur du Trésorier de Charly-Sur-Marne dressé sur l'état des produits communaux irrécouvrables en date du 7 juillet 2020 ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

-d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 54,08 € pour les années 2016 à 2019 se décomposant comme suit :

Année de référence	Total
2016	20.00 €
2018	20.08 €
2019	14.00 €
TOTAL	54,08 €

Il s'agit de sommes qui sont inférieures au seuil de poursuite.

Cette dépense sera imputée au compte 6541 du budget 2020 de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur l'état les sommes dressée par la Trésorerie.

Prime exceptionnelle COVID 19

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le décret N° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la Fonction Publique Territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de la COVID-19,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une prime exceptionnelle au personnel communal qui est venu travailler durant cette période pour assurer la continuité du service public.

8 agents de la Commune sont concernés (il s'agit des personnels des services techniques et des services administratifs).

La prime est fixée au maximum à 1000,00 €. Monsieur le Maire propose de fixer le montant pour tous les agents concernés à 500,00 €.

Ce qui représente un montant de 4.000,00 €.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention (V. RUFIN) accepte de verser cette prime aux agents concernés.

Pour que cette prime puisse être versée, Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de crédit :

Dépenses imprévues de fonctionnement : Compte 022 - 4.000,00 €

Chapitre 012 (charges de personnel) – Compte 6411 + 3.500,00 €

Compte 6413 + 500,00 €

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention (V. RUFIN) accepte ce virement de crédits.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Vous trouverez, ci-dessous, la listes des biens qui ont fait l'objet d'une vente sur la Commune. :

Les plans correspondants à ces parcelles vous ont été transmises par mail.

La Commune a le droit de préempter dans le cas où une parcelle serait susceptible de faire l'objet d'un projet communal.

9 rue des Tulipes	AD 91	4 a 67 ca
4 impasse Kérouartz	AB 160 AB 158 (droit à la cour commune)	241 m2 1 a 30 ca
32 résidence la Croix Bourdon	AE 205	4 a 92 ca
40 bis Grande Rue	AB 447	93 ca
Faubourg d'en Bas	AB 42	2a 7ca
8 Grande Rue	AB 48	4 a 16 ca
41 résidence la Croix Bourdon	AE 221	463 m2
3 rue Ernest Vallée	AB 255	57 ca
Faubourg d'en Haut	AB 254	20 ca
Faubourg d'en Bas	AB 80	6 a 84 ca
3 Grande Rue	AB 81	4 a 7 ca
5 Grande Rue	AB 82	3 a 92 ca
Grande Rue	AB 83	1a 4 ca
Faubourg d'en Bas	AB 84	6 a 73 ca
1 rue Beaurepaire	AB 533	212 m2
46 rue Ernest Vallée	AA 98	2 a 14 ca
Lieu-dit « le Dessus des Sablons »	AA 96 (droit à la cour commune)	1 a 75 ca
Le Champ de la Foire	AE 268 AE 269	184 m2 981 m2

8 résidence les Monts	AE 176	423 m2
Le Haut Chauffour	AE 178	18 m2

Véronique RUFIN s'interroge sur la possibilité d'un projet concernant la maison située 40 bis, Grande Rue.

Monsieur le Maire répond qu'il est allé visiter cette maison. Il s'agit d'une maison d'habitation qui a des problèmes de toiture. Les frais engagés seraient beaucoup trop importants. A l'intérieur, rien n'est aux normes pour recevoir du public. De plus aucun projet n'est prévu pour cette maison.

En ce qui concerne le 3, rue Ernest Vallée, Véronique RUFIN intervient également pour dire que l'ensemble des bâtiments entre la rue Gallien et la rue Ernest Vallée auraient pu permettre d'élargir le carrefour.

Monsieur le Maire explique que cette question avait déjà été évoquée lors du mandat précédent, mais que d'autres gros projets sont en cours, comme le groupe scolaire. L'investissement pour l'ensemble des immeubles serait trop important financièrement et trop incertain en ce qui concerne la durée.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet, depuis peu, au Maire de convoquer les conseillers par messagerie électronique. Les conseillers préférant une version « papier » de la convocation pourront, par exception à ce principe, la recevoir à l'adresse de leur domicile.

Après un tour de table, quatre Conseillers préfèrent recevoir la convocation en version « papier » :

- Véronique RUFIN
- Elie SMITH
- Akim MAIBECHÉ
- Nadia CALLOT.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a effectué un virement de crédit, afin de payer une facture qui a été reçue tardivement par Orange, pour les travaux Impasse Kérouartz :

Compte 020 : Dépenses Imprévues d'investissement	-25.000,00 €
Compte 204131 Département- Biens mobiliers	+25.000,00 €

La Commune a reçu un courrier de Monsieur FRICOTEAUX Nicolas, Président du Conseil Départemental, informant de l'accord de subvention dans le cadre du dossier « Aisne Partenariat Investissement ». Le versement de la somme de 675.000,00 € sera versé à la Commune dans le cadre de la construction du Groupe Scolaire.

Monsieur le Maire adresse des remerciements au Président du Conseil Départemental et également aux deux Conseillers Départementaux Georges FOURRE et Anne MARICOT qui ont soutenu ce projet.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du courrier de Madame MAUGEIN Françoise reçu en Mairie. Plusieurs questions sont abordées. Madame MAUGEIN recevra une réponse du Maire. Le Conseil Municipal a débattu de chaque point.

Le bureau de Poste est ouvert tous les jours de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi.

Monsieur le Maire lit ensuite un courrier de M. Richard GREGOIRE concernant l'écoulement des eaux pluviales, Impasse Denise. Cette situation perdure depuis les années 1990.

Monsieur le Maire chargera un cabinet de mener une étude. Cette étude sera présentée au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire évoque le décès de M. Yves PHILIPPE. Madame Liliane PHILIPPE et sa famille adressent leurs remerciements au Conseil Municipal pour les marques de sympathie témoignées lors des obsèques. Monsieur Yves PHILIPPE a été Maire Adjoint de la Commune.

Pascal LHOTELAIN a transmis à l'ensemble du Conseil Municipal une invitation à un après-midi « Rock'n Roll » prévu au Château de la Source le Dimanche 13 septembre 2020.

Le 25, 26 et 27 septembre prochain, aura lieu le **Festival de la Mascarade**. L'inauguration aura lieu vendredi 25 septembre à 18h30. Tous les membres du Conseil Municipal sont invités. Ce festival aura lieu sur toute la Commune, y compris les Hameaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une cérémonie de la « pose de la première pierre » aura lieu le mercredi 30 septembre pour la construction du groupe scolaire. Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète et Monsieur le Président du Conseil Départemental nous feront l'honneur de leur présence. Tout le Conseil Municipal est invité à y participer.

Concernant le Groupe Scolaire, Monsieur le Maire souhaiterait que tout le monde réfléchisse au nom qui pourrait lui être donné.

Intervention de Jean-Paul GUILLON :

Jean-Paul GUILLON annonce l'arrivée d'un nouvel employé communal aux services techniques. Les agents et des élus sont très contents de son arrivée.

En ce qui concerne Orange, il est à constater que cette entreprise n'est pas réactive. Trois demandes ont déjà été déposées concernant un problème dans les Hameaux. Lors d'une réunion avec l'USEDA, cette information a été donnée. Plusieurs Communes sont concernées par les problèmes de retards avec l'entreprise ORANGE.

Les deux cimetières ont été nettoyés par l'Association ARBRE.

Tous les travaux prévus sur le stade ont été effectués.

Des travaux de curage et d'hydro-curage sont à faire. Une étude est en cours.

Nous félicitons les employés pour le fleurissement de la Commune, qui est très réussi.

Intervention de Christelle LE TALLEC :

La rentrée scolaire s'est bien passée.

Christelle LE TALLEC évoque ensuite la nouvelle organisation pour la cantine scolaire. Les repas sont très bons et les enfants en sont contents.

Quelques parents ont été étonnés de la demande des professeurs des écoles concernant des fournitures scolaires. Pour information, Christelle LE TALLEC confirme que la Commune alloue une somme de 12.000,00 € à l'école pour les fournitures scolaires (cette somme n'a pas été diminuée).

Le Carrefour des Associations a bien fonctionné. Des Associations ont pu faire de nouvelles adhésions.

En ce qui concerne le stand du Budget Participatif, Vincent GUEDON a eu une journée bien chargée.

Véronique RUFIN soumet l'idée de l'organisation de don de fournitures scolaires.

Intervention de Christian FOURNAGE :

Le feu d'artifice a été une réussite. La Commune a eu de très bons retours.

Christian FOURNAGE remercie l'ensemble de l'équipe pour son investissement.

La commission communication compte mettre en place un compte Facebook pour la Commune.

Vincent GUEDON explique que le site internet est bien avancé.

Christian FOURNAGE commence à préparer l'organisation de la future « Foire aux Oignons » qui aura lieu le dernier dimanche de Novembre (à moins que de nouvelles ordonnances de l'Etat ne l'interdisent).

Pauline GUEDON a prévu un rendez-vous avec les représentants du Théâtre de la Mascara pour organiser la lecture de contes à la médiathèque.

Vincent GUEDON souhaite, avec la commission « la Gazette » faire paraître le premier numéro en octobre.

Intervention de Sylviane HENNEQUIN :

L'assistante sociale a repris ses permanences en Mairie les lundis après-midi.
Sylviane HENNEQUIN a pris contact avec elle pour les dossiers en cours concernant les nogentais.

Sylviane HENNEQUIN fait un point sur la mission locale, dont elle fait partie.
La mission locale est un service public territorial pour l'aide et l'accès à l'emploi aux jeunes de 16 à 25 ans.
Une nouvelle action est mise en place : Plan « un jeune, une solution ».

Monsieur le Maire donne une information concernant une action mise en place par l'UCCSA : Atelier parentalité. Une réunion aura lieu aux Longs Prés à NOGENT L'ARTAUD, le lundi 5 octobre prochain, de 18h00 à 20h00.

La séance est levée à 22 H 45.



Le Maire,


Dominique DUCLOS.